SAINT-ÉTIENNE la métropole

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 15 NOVEMBRE 2023

DELIBERATION N°2023.00584

CHARTE DE COOPÉRATION CULTURELLE - PROGRAMMATION DE CIRQUE DANS LES COMMUNES

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 08 novembre 2023

Nombre de membres en exercice : 68
Nombre de présents : 52
Nombre de pouvoirs : 7
Nombre de voix : 59

Président de séance : Mme Sylvie FAYOLLE,
Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

Membres titulaires présents :
Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, Mme Françoise BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Jérôme GABIAUD, M. Michel GANDILHON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :
M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,
M. Jean-Luc BASSON donne pouvoir à Mme Françoise BERGER,

RECU EN PREFECTURE

Le 22 novembre 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20231115-D2023005840

Date de mise en ligne : 22 novembre 2023

M. Cyrille BONNEFOY donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
M. Bernard BONNET donne pouvoir à M. David FARA,
M. Fabrice DUCRET donne pouvoir à Mme Frédérique CHAVE,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Patrick BOUCHET,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE

Membres titulaires absents excusés :
M. Eric BERLIVET, M. Kamel BOUCHOU, M. André CHARBONNIER, M. Jordan DA SILVA, M. Philippe DENIS, M. Guy FRANCON, M. Pascal GONON, M. Bernard LAGET, M. Gérard TARDY

SAINT-ÉTIENNE la métropole

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 15 NOVEMBRE 2023

CHARTE DE COOPERATION CULTURELLE - PROGRAMMATION DE CIRQUE DANS LES COMMUNES

Depuis mai 2019 Saint-Etienne Métropole s'est doté d'une Charte de Coopération Culturelle, dont les objectifs sont multiples :

- affirmer l'identité de la Métropole en s'appuyant sur son potentiel culturel et patrimonial ;
- promouvoir des actions collectives, mises en synergie des mutualisations ;
- faciliter une complémentarité entre les actions culturelles communales et donner une visibilité accrue sur le territoire de la Métropole aux manifestations culturelles ;
- favoriser l'interconnaissance des responsables de programmation, des artistes…

Chaque signataire de la Charte s'engage à :

- poursuivre et accentuer leurs politiques culturelles ;
- soutenir et mobiliser les établissements et acteurs culturels pour qu'ils développent des initiatives s'inscrivant dans les objectifs de la charte ;
- mettre en commun les résultats, enseignements ou questions posées par ces démarches dans une instance permanente de travail et d'échanges collectifs, tout en préservant et valorisant l'identité culturelle et les initiatives déjà développées localement.

Dans le cadre de la Charte de Coopération culturelle, Saint-Etienne Métropole a proposé 3 spectacles de cirque en lien avec le « Festival des 7 collines » dans les communes du territoire ayant signé la Charte.

À la suite de l'appel à manifestation d'intérêt, trois communes ont été identifiées comme étant susceptibles d'avoir les caractéristiques techniques nécessaires au spectacle pressenti par le Festival :

- La commune de Saint-Maurice-en-Gourgois ;
- La commune de Doizieux ;
- La commune de Chamboeuf.

Les dates précises sont à définir avec le Festival en fonction des propositions qui seront faites.

Ces 3 manifestations sont faites en collaboration avec les communes, ouvertes au public et gratuites.

Il est proposé d'attribuer une subvention de 10 000 € à l'association « les films de l'imparfait» - Festival « les 7 collines », pour accompagner la mise en œuvre des spectacles dans les communes concernées.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- ***approuve son soutien à l'association les films de l'imparfait pour la mise en œuvre sur le territoire de trois spectacles de cirque dans des communes signataires de la Charte d'accueillir un spectacle de cirque ;***

- ***approuve le versement d'une subvention à hauteur de 10 000 €, au Festival des 7 collines pour accompagner la mise en œuvre des spectacles dans les communes concernées ;***

- ***autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention permettant le traitement satisfaisant de ce dossier ;***

- ***la dépense correspondante sera imputée au chapitre 65 du budget culture des exercices 2022 et 2023.***

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait
La secrétaire de Séance,

Siham LABICH
4ème Vice-Présidente

La Deuxième Vice-Présidente,

Sylvie FAYOLLE